

MERCI !

MOBILISATION DU 20 MARS 2019

MERCI À TOUTES ET À TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION ET SOYEZ FIERS D'AVOIR MONTRÉ VOTRE INDIGNATION !

Un peu partout en France, et aussi devant CMA France, nous avons fait entendre notre voix sur :

- **notre inquiétude, légitime, sur l'avenir du réseau.**
- **la paupérisation des salariés qui n'a maintenant que trop duré.**

Le Président STALTER qui se targue d'avoir relancé le dialogue dans le réseau, après une calamiteuse mandature de la précédente direction, n'a toujours pas commencé à enrayer notre catastrophique perte de pouvoir d'achat et ne semble toujours pas prêt à le faire.

C'est pourquoi nous leur avons demandé, et cela dans les plus brefs délais, une rencontre avec un membre du gouvernement pour que « le ruissellement », tant évoqué par notre président MACRON, puisse enfin nous atteindre.

Cette mobilisation du 20 mars en appellera peut être d'autres. Si nous ne prenons pas en mains notre avenir, ne comptez pas sur eux pour le faire à votre place !

**ALORS RESTONS MOBILISÉS ET DÉTERMINÉS
POUR EN FINIR AVEC CETTE SPIRALE
DÉSASTREUSE !**

[Merci_20_mars_2019_SNCA_CGT](#)

LE RASSEMBLEMENT DEVANT CMA FRANCE EN IMAGES

Ce mercredi 20 mars, devant le siège de CMA France, une cinquantaine de manifestants du SNCA-CGT venus d'un peu partout se sont rassemblés pour marquer demander à être reçus par le président Stalter. Celui ci est venu à la rencontre des manifestants, accompagné d'un ou deux autres présidents de CMA (un Bureau National se tenait ce jour-là, raison du choix de cette date pour le rassemblement) et du Secrétaire Général de CMA France.

Merci à tous ceux qui ont fait le déplacement

GRÈVE !



LE 20 MARS, TOUS EN GRÈVE !



[Fly_CMA_CGT_SNCA_20_MARS_](#)

GRÈVE : MODE D'EMPLOI.

Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle (alinéa 7 du Préambule de la Constitution de la Quatrième République) depuis la décision Liberté d'association rendue le 16 juillet 1971 par le Conseil constitutionnel (reconnaissance de la valeur constitutionnelle du Préambule de

la Constitution de 1958)

Dans les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ce droit, inaliénable et fondamental, est quelquefois bousculé, souvent appliqué de manière exotique et particulière, selon le bon vouloir du prince local, soit le Secrétaire Général, soit le Président. Et nous ne parlerons pas des pressions que subissent parfois certains de nos collègues qui osent exercer ce droit.

Il est temps de faire le point sur le droit de grève dans les CMA.

Grâce de multiples actions du SNCA-CGT auprès de l'APCMA, la direction générale de l'APCMA a récemment envoyé une nouvelle circulaire ([voir pièce jointe](#)) rectificative rétablissant les salariés dans leur droit. La circulaire n°2010-4148-D du 5 octobre 2010, elle, n'est plus valide.

Si besoin, téléchargez cette [circulaire](#) et présentez là a votre direction en guise de pense-bête.

Ainsi donc, chaque agent peut faire grève sur une période différente que celle portée sur le préavis national. Sa retenue sur salaire sera donc en fonction de la durée réelle

de cessation du travail et sur les bases suivantes (article 16 de l'annexe VIII du statut) :

- lorsqu'elle n'excède pas une heure, à une retenue égale à un cent cinquante et unième du traitement mensuel ;
- lorsqu'elle dépasse une heure, sans excéder une demi-journée, à une retenue égale à un soixantième du traitement mensuel ;
- lorsqu'elle dépasse une demi-journée, sans excéder une journée, à une retenue égale à un trentième du traitement mensuel.

Pour rappel, c'est à la direction de l'établissement de constater l'absence de l'agent. Il n'y a donc aucune obligation à se "déclarer" gréviste en amont.

Rien n'empêche une section locale de déposer un préavis local s'appuyant sur le préavis national. Comme pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier, c'est une très bonne occasion pour être reçus par la direction et aborder des problèmes locaux.

Vous pouvez donc faire grève une heure, une demi-journée, une journée, ou plus si nécessaire.

MOBILISONS NOUS !

ÇA SUFFIT ! Tous en grève le 22 mars !

ÇA SUFFIT !

Tous en grève le 22 mars !

Les 8 ans de gel de la valeur du point n'ont pas suffi aux patrons et à l'État, complices, pour faire payer aux agents de CMA les réformes dogmatiques qui leur sont si chères. Voilà maintenant que l'annonce de possibles fusions de services entre CMA et CCI, ainsi que la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, font peser sur nos établissements des menaces de changement de statut et de casse sociale.

Récapitulons :

- **Menace sur le statut des CFA (transfert probable des CFA**

vers le privé)

- Menace sur les services CFE/RM qui risquent de disparaître à cause des mutualisations entre CMA et CCI
- Diminution de notre pouvoir d'achat qui s'accélère à la suite de multiples modifications (CSG, mutuelle, logiciel de paye hors de prix et intégrant de nouvelles cotisations, etc, ...) le fait est que le salaire net des agents diminue sans
- Inquiétudes sur la réforme (que va devenir l'apprentissage en France ?)
- Missions de service public de l'artisanat réduites à peau de chagrin

Pour toutes ces raisons, pour la défense et le respect des services publics que les pouvoirs publics discréditent pour les voir disparaître et privatiser à tour de bras, le SNCA-CGT appelle à rejoindre le mouvement du 22 mars et à cesser le travail.

Les attaques envers les CMA et CCI sont multiples, ajoutons les transports, l'éducation nationale, demain la sécurité sociale et les hôpitaux. Halte à la casse de nos services publics !

**LE 22 MARS, CESSONS LE TRAVAIL, MANIFESTONS NOTRE INQUIÉTUDE
ET NOTRE MÉCONTENTEMENT ! DÉFENDONS NOS EMPLOIS, NOS
ÉTABLISSEMENTS, LE SERVICE PUBLIC DANS SA GLOBALITÉ, LES
VALEURS D'UN APPRENTISSAGE ET D'UNE FORMATION CONTINUE AU
SERVICE DE L'HUMAIN ET NON DU PROFIT !**

MOBILISONS-NOUS !

[Télécharger le tract](#)

Amplifions la mobilisation ! Manifestations 21 septembre 2017



Paris contre la Loi travail XXL

14H Trajet / parcours : départ 14h de Montparnasse en direction de Place d'Italie

Marseille contre la Loi travail XXL

10H30 VIEUX PORT MARSEILLE

Lyon contre la Loi travail XXL

11h30 Manufacture des Tabacs > Place Bellecour



LogoSNCA

VILLEFRANCHE-17h00 Place des Arts

Lille contre la Loi travail XXL

14h30 Porte de Paris

Loi travail XXL, le combat continue